

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le mardi cinq mai, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à 20 heures, en la Mairie de Chênex.

**ORDRE DU JOUR :**

- Informations d'urbanisme,
- Point procédure révision PLU,
- Demandes de subventions 2015,
- Jardins familiaux;
- Délibération coefficient familial,
- Organisation des TAP rentrée 2015,
- Décision modificative budget,
- Divers.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 MAI 2015

*Nombre de conseillers en exercice : 15*

*Nombre de présents : 14*

*Nombre de votants : 14*

**Présents :** Michel BARROYER, Jocelyne COINDET, Pierre-Jean CRASTES, Nadège LAMARLE, Martine MABUT, Fabian BOURDIN, Julie DEYERMENDJIAN, Philippe PARENT, Jean-Luc ROTH, Stéphane ROZE, Patricia COLIN, Mélanie MULLER-CARRILLAT, Stéphane MARECHAL, Léon DUVAL.

**Excusée :** Marianne RICARD

**Jocelyne COINDET a été élue secrétaire.**

1) Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du compte-rendu du 8 avril.

**2) INFORMATIONS URBANISME :**

Le compte rendu de la réunion de la commission urbanisme est présenté aux conseillers.

**3) REVISION DU PLU :**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une première réunion avec le groupe de travail est prévue le vendredi 5 juin à 16h pour établir l'orientation générale.

A cette occasion, un questionnaire sera à compléter pour définir notamment les objectifs de développement, de préservation contenus dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il conviendra par la suite de délibérer sur l'organisation des dates permettant de communiquer sur le sujet.

**4) RETOUR D'INFORMATIONS REUNIONS CCG :**

Lors du dernier conseil communautaire, Monsieur le Maire explique que Mr Antonio Hodgers, Conseiller d'État chargé de l'aménagement, logement et énergie, est intervenu sur la problématique de l'urbanisation de Genève.

La réglementation d'urbanisme s'applique à l'échelle du canton avec le Plan Directeur Cantonal qui doit être compatible avec les orientations de la Confédération.

Face à l'absence de volonté locale d'ouvrir à l'urbanisation, aux recours des citoyens et aux peu de ressources fiscalement générées par les constructions, il n'y a pas assez de secteurs constructibles (1500 logements/ an construits pour un besoin réel de 3000), et la marge de manœuvre reste réduite.

**5) POINT D'AVANCEMENT DES PROJETS/TRAVAUX :**

Les conseillers municipaux font le point sur l'état d'avancement de plusieurs projets :

- Les travaux du réseau d'eaux pluviales chez Vauthier sont en grande partie réalisés.
- Avec la réception du matériel, les travaux de la plaine de jeux vont pouvoir débuter.
- Une réunion de chantier a été organisée pour expliquer le tracé de la fibre optique sur la commune de Chênex. Dans un premier temps, il s'agit des travaux d'installation et de desserte en attendant la 2ème étape de raccordement des particuliers à l'horizon 2020.
- Dans le cadre du projet de sécurisation de la RD23, un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police a été présenté au Conseil Général.
- Le projet d'extension de la cantine fera l'objet d'une demande de subvention au titre du Fond Départemental de Développement du Territoire qui attribue une petite partie de fonds frontaliers en fonction des projets communaux d'envergure.
- Lors du dernier conseil d'école, un point a été réalisé sur les effectifs de l'année prochaine qui semblent être équivalents à cette année.

Des nouvelles modalités d'inscription à l'école ont été décidées : la préinscription s'effectuera en Mairie, qui transmettra la liste à l'école puis une réunion d'information sera organisée à l'école.

Une nouvelle organisation des TAP va être mise en place à la rentrée de septembre 2015 : ils auront lieu tous les jours de 15h30 à 17h. Les enfants seront répartis dans 5 groupes mixtes avec 3 choix possibles : une halte garderie avec espaces ludiques, une aide aux devoirs et une activité physique ou manuelle dispensée par un intervenant extérieur (en cours de recrutement). L'inscription s'effectuera à l'année ou au minimum à la période.

- En raison de l'augmentation de la population et de la volonté de renforcer le service de police notamment pour les cas de cambriolage et de contrôle de vitesse, la réflexion menée autour du schéma de mutualisation, permet de dégager l'idée de mise en place d'une police intercommunale avec 10 communes du secteur du Vuache.

Une rencontre va être organisée avec la police intercommunale des Voirons pour découvrir son fonctionnement et un retour d'informations sera fait au conseillers.

## **6) DEMANDES DE SUBVENTION 2015 :**

Monsieur le Maire fait la liste des subventions demandées pour l'année 2015. Il propose de convenir pour chaque association des subventions suivantes :

<b>ORGANISME</b>	<b>Subvention (en euro)</b>
MJC DU VUACHE	11092
ADMR VIRY	1402
MUTAME	39
APE (hotte du père Noël)	149,96

Certaines demandes de subvention devant être précisées les autres demandes seront analysées lors d'un prochain conseil.

Entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
**Accepte de verser les subventions selon le tableau ci-dessus.**

## **7) REALISATION DES JARDINS FAMILIAUX :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la municipalité de Chênex de réaliser sur la commune un site des jardins familiaux de 10 lots,

Entendu Monsieur le Maire qui a donné lecture des documents établis pour la mise à disposition des jardins et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1- De valider le projet de création des "Jardins familiaux de Chênex" et d'approuver la charte, le règlement intérieur et le contrat de mise à disposition des jardins.

2- D'autoriser M. le Maire à signer les contrats de mise à disposition des jardins,

3- De préciser qu'un droit d'entrée de 15€ sera perçu la première année, que la cotisation annuelle s'élève à 40€ et qu'un dépôt de garantie de 100€ sera également demandé.

#### **8) QUOTIENT FAMILIAL :**

La mise en place du quotient familial a été abordée et validée lors du dernier conseil d'école.

La détermination des tarifs de chaque service périscolaire dépendra des intervenants extérieurs trouvés. Il convient donc de reporter cette décision au prochain conseil de juin.

#### **9) DECISION MODIFICATIVE N°1 :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire des virements de crédits.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et après délibération, accepte les virements de crédits suivants :

#### **VIREMENT DE CREDITS**

##### **Section fonctionnement :**

##### **Dépenses**

##### **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

*Article 6535 : Formation*

- 100,00€

##### **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

*Article 673: Titres annulés*

+ 100,00€

#### **10) DIVERS :**

Pour information, le brûlage des végétaux par les particuliers est interdit dans le département de la Haute-Savoie (article 84 du règlement sanitaire départemental).

Les dérogations sont possibles si le brûlage concerne des espèces invasives et elles sont délivrées après instruction de la DDT.

Le Maire,  
P.J. CRASTES

Les Conseillers

Michel BARROYER	Fabian BOURDIN	Jocelyne COINDET
Stéphane ROZE	Julie DEYERMENDJIAN	Patricia COLIN
Nadège LAMARLE	Martine MABUT	Léon DUVAL
Mélanie MULLER CARRILLAT	Philippe PARENT	Jean-Luc ROTH
Stéphane MARECHAL		